



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

BSP/SIS/2007/4 REV.2
Paris, juillet 2008
Original: Anglais

Glossaire pour le 34 C/4 et 34 C/5

Le glossaire regroupe la terminologie utilisée dans les documents de programmation de l'UNESCO tels le 34 C/4 et le 34 C/5 afin d'assister les responsables à définir les informations de substance.

Pour plus d'informations veuillez consulter les modules de formation en ligne et le guide de la Gestion axée sur les résultats (RBM) sur le site:
<http://www.unesco.org/bsp>

BSP 2008

Activité (Niveau 5)

Cinquième et dernier niveau de la structure de programmation de l'UNESCO. Il fait partie, avec le niveau du grouping, des plans de travail de l'Organisation.

Allocations extrabudgétaires annuelles (Niveau EXB 5)

La durée d'un projet extrabudgétaire pouvant s'étendre au-delà d'un exercice biennal, il s'agit des crédits annuels alloués à ce projet pour l'exercice biennal en cours.

Apport budgétaire spécifique pour l'Afrique (Niveau 5)

Part du budget ordinaire allouée à un élément consacré à l'Afrique.

Apport budgétaire spécifique pour l'Égalité entre les sexes (Niveau 5)

Part du budget ordinaire allouée à un élément consacré à l'autonomisation des femmes et à l'Égalité entre les sexes.

Apport budgétaire spécifique pour les pays les moins avancés (Niveau 5)

Part du budget ordinaire allouée à un élément consacré aux pays les moins avancés.

Apport budgétaire spécifiques pour les jeunes (Niveau 5)

Part du budget ordinaire allouée à un élément consacré aux jeunes.

Appréciation globale du progrès (Niveau 1, 3-5)

L'obtention d'un résultat ou d'un aspect de ce résultat doit être appréciée tous les six mois par rapport à chaque indicateur de performance (et indicateur de référence le cas échéant) de l'élément défini lors de la phase de programmation. Cette appréciation rend compte des progrès réalisés en interprétant l'écart entre ce qui était escompté et ce qui a été obtenu. Ce champ est nécessaire à l'élaboration du document EX/4 en ce qu'il consolide les résultats obtenus par les unités hors Siège et par le Siège, depuis le niveau des activités jusqu'à celui des Axes d'action.

Appréciation stratégique (Niveau 1)

La contribution aux effets recherchés des objectifs primordiaux et à ceux des objectifs stratégiques de programme de la Stratégie à moyen terme doit être appréciée tous les six mois, en prenant en compte les problèmes critiques rencontrés et les enseignements tirés pendant la mise en œuvre de l'élément.

Approche sectorielle ou approche axée sur le programme

Une approche sectorielle ou approche axée sur le programme est un processus - que le financement soit interne ou provienne de donateurs - en faveur d'un programme de politiques et de dépenses unique, placé sous la direction du gouvernement, et qui adopte des approches communes au sein d'un secteur donné. En principe, cette approche devrait passer par une large consultation des parties prenantes pour la conception d'un programme sectoriel cohérent aux niveaux national, régional et mondial, et impliquer une forte coordination entre les donateurs, et entre ces derniers et le gouvernement. Les approches intersectorielles sont programmées et mises en œuvre à la fois au sein de l'UNESCO et avec d'autres institutions des Nations Unies.

Axe d'action (Niveau 3)

Troisième niveau de programmation du programme et budget biennal (document du C/5).

Besoins post-conflit/post-catastrophe (Niveau 5)

L'aide aux pays qui sortent de situations de conflit ou de catastrophe revêt une importance capitale pour la poursuite de l'action en faveur de la paix, de la gouvernance, des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté. Le coût humain et financier des conflits et des catastrophes naturelles est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les OMD. L'UNESCO renforce son assistance aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes en contribuant à accélérer le relèvement et la reconstruction, la réconciliation et le dialogue tout en accordant une attention particulière à la prévention de la résurgence des conflits.

Bilan commun de pays (BCP) et Plan-cadre des nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (Niveau 5)

Dans le cadre de la réforme lancée en 1997, l'ancien Secrétaire général a appelé les Nations Unies à définir une vision et une stratégie cohérentes pour une approche unifiée des objectifs communs de développement au niveau des pays. Le Bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont été adoptés en tant qu'outils de planification stratégique en vue d'une « Unité d'action » au niveau des pays, et sont élaborés par l'équipe de pays des Nations Unies. Le BCP est l'instrument commun qu'utilise le système des Nations Unies pour analyser le point atteint par le développement dans un pays donné et identifier les problèmes clés de développement. Le PNUAD résulte de l'analyse du BCP en tant que cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau des pays. Il offre une réponse collective, cohérente et intégrée du système des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux, notamment la stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres stratégies nationales équivalentes.

Budget (Niveau 1, 3-5)

Les ressources du Programme ordinaire comprennent le budget adopté à la Conférence générale, auquel sont rajoutées des appropriations additionnelles. Cette section indique les fonds alloués pour l'exercice biennal, les allocations annuelles, les obligations en cours, les décaissements, les dépenses totales.

Cadres d'action internationaux (Niveau 1, 3)

Les initiatives entreprises au sein du système des Nations Unies sont de nature différente, et ont un impact aux niveaux mondial, régional et national. Le système des Nations Unies s'attaque à des problèmes spécifiques dans le cadre d'objectifs de développement convenus au niveau international, de conférences internationales, de conventions et de décennies ou années des Nations Unies. Il importe de déterminer la façon dont l'UNESCO se conforme à de telles priorités internationales, y donne suite, s'y associe ou contribue à leur mise en œuvre. La contribution de l'Axe d'action aux Cadres d'action internationaux doit être spécifiée.

Centre financier (Bureau hors Siège, Institut ou Section du Siège) (Niveau 5)

Entité organisationnelle responsable de la mise en œuvre d'un élément (ce peut-être un Bureau de liaison/une unité hors Siège, un Institut, ou une Division ou Section du Siège) commune à SISTER et FABS.

Chaîne des résultats

L'agrégation des résultats à un niveau donné doit permettre de parvenir au résultat escompté au niveau supérieur. Ce processus constitue la chaîne des résultats. A l'UNESCO la chaîne des résultats part des effets recherchés de la Stratégie à moyen terme, en passant par les résultats escomptés du programme et budget biennal jusqu'aux résultats escomptés des activités, assurant ainsi un passage continu entre les deux documents de programmation. Le lien établi entre les résultats des différents niveaux de programmation garantit que l'Organisation concentre ses ressources sur l'obtention des résultats définis aux niveaux les plus élevés.

Classification des programmes des Nations Unies (ex : CCQA) (Niveau 5)

La classification des programmes des Nations Unies (ancien Comité administratif de coordination, désormais rebaptisé Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)) sert de base pour les rapports annuels au Conseil économique et social sur les dépenses du système des Nations Unies. Le principal objectif de cette classification est de faciliter l'élaboration de programmes intégrés et l'établissement de rapports financiers par domaine thématique. Les rapports doivent être établis par objectif principal de programme (par exemple, les activités d'éducation à la santé peuvent constituer un objectif principal de santé pour l'OMS, mais d'éducation pour l'UNESCO).

Clauses d'extinction (Niveau 3)

Mention dans la stratégie d'un Axe d'action indiquant que celle-ci prendra fin à une date précise à moins qu'elle ne soit délibérément reconduite.

Code (Niveau 1-5)

Un code se compose de 10 chiffres, qui indiquent la position de l'élément dans la structure du programme, et trois lettres identifiant le rattachement administratif (par exemple le centre financier). Le premier chiffre désigne l'exercice biennal concerné. Le deuxième chiffre indique le grand programme. Le troisième correspond à la priorité sectorielle biennale de programme du 34 C/5. Le quatrième chiffre correspond à l'Axe d'action, et le cinquième au niveau du grouping. Les cinq derniers chiffres restant correspondent au niveau des activités. Les deux premiers désignent la plateforme intersectorielle. Si une activité ne contribue pas à une plate-forme intersectorielle, ces chiffres seront 00. Les trois derniers chiffres reflètent la position séquentielle de l'activité. Enfin, les trois lettres identifient l'entité responsable de l'exécution de l'élément. Le code de niveau 5 correspond au code budgétaire.

Code budgétaire (Niveau 5)

Un code de programmation de niveau 5 se compose de 10 chiffres et trois lettres indiquant le rattachement administratif (centre financier dans FABS). Les codes budgétaires sont communs à FABS et SISTER.

Code de l'élément rattaché (Niveau EXB 5)

Pour créer des projets extrabudgétaires, il est nécessaire de définir l'Axe d'action et le code du niveau 4 qui sera renforcé par le projet extrabudgétaire en question.

Consensus de Monterrey

Le Consensus de Monterrey est l'aboutissement de la Conférence de Monterrey de 2002, conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement. Adopté par les chefs d'État et de gouvernement le 22 mars 2002, il est devenu une référence majeure dans le domaine de la coopération internationale en matière de développement.

Contribution à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) (Niveau 5)

Le Programme pour une culture de la paix (CPP), initialement créé en 1994, est devenu en 2000 l'Année internationale de la culture de la paix. La popularité de cette année a encouragé la proclamation de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) dont la mission est d'inciter la communauté internationale à déterminer et à mettre en œuvre des stratégies qui ciblent et aident les enfants exposés à des situations néfastes et violentes. L'UNESCO, en tant qu'institution chef de file pour la "Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde", poursuivra son action en faveur de la promotion et du renforcement d'une culture de la paix dans le monde entier. Lors de la programmation, la part de l'allocation dédiée à la Décennie peut être rajoutée. Pendant la période de mise en œuvre, la contribution de l'activité à la Décennie doit être évaluée sous la forme d'une échelle de grandeur.

Contribution à l'action antiterroriste

La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a été adoptée par les États membres en septembre 2006. Cette stratégie est un instrument global exceptionnel qui renforcera les efforts fournis aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le terrorisme. Elle représente une approche stratégique commune de cette lutte. À cet égard, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour promouvoir le dialogue par une meilleure connaissance réciproque de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse, mais aussi pour s'attaquer aux causes de l'extrémisme. Les activités allant dans le sens du dialogue, favorisant la culture de la paix et celles dont on estime qu'elles contribuent à la lutte globale contre le terrorisme sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Contribution au(x) résultat(s) de MLAs/Priorité Afrique/Priorité à l'Égalité entre les sexes (Niveau 4, 5)

Afin de respecter la chaîne des résultats entre les niveaux stratégiques et opérationnels, la contribution d'une activité au(x) résultat(s) escompté(s) de l'Axe d'action doit être spécifiée. Une activité peut également contribuer au(x) résultat(s) escompté(s) de la Priorité Afrique ou de la Priorité à l'Égalité entre les sexes.

Contribution au(x) résultat(s) d'une Plate-forme intersectorielle (Niveau 5)

Le(s) résultat(s) escompté(s) d'une plate-forme intersectorielle au(x)quel(s) un élément contribue, participant ainsi la chaîne des résultats de l'UNESCO du Programme et budget aux plans de travail.

Contribution aux objectifs primordiaux du C/4 (Niveau 1)

Pour respecter la chaîne des résultats entre le Programme et budget biennal et la Stratégie à moyen terme, un Grand programme doit indiquer sa contribution à l'un des objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme.

Contribution aux objectifs stratégiques de programme du C/4 (Niveau 1, 3)

Pour respecter la chaîne des résultats entre le Programme et budget biennal et la Stratégie à moyen terme, un Grand programme et un Axe d'action doivent contribuer à l'un des objectifs stratégiques de programme de la Stratégie à moyen terme.

Contribution globale des Instituts de catégorie 1 aux résultats escomptés des Axes d'action (Niveau 2, 3)

Chaque institut de catégorie 1 doit indiquer le (ou les) résultat(s) escompté(s) du (ou des) Axe(s) d'action au(x) quel(s) il contribue. Ce champ est important pour l'élaboration du document EX/4.

Coopération Sud-Sud (Niveau 5)

La Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a été lancée en 2003 afin d'intensifier les efforts des institutions du système des Nations Unies visant à intégrer le recours à la coopération Sud-Sud dans la programmation et la mise en œuvre ainsi qu'à augmenter les ressources (humaines, techniques et financières) à l'appui des initiatives. La coopération Sud-Sud est axée sur la collaboration ainsi que sur les échanges de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire. Ce processus peut être de portée bilatérale ou multilatérale et de nature sous-régionale, régionale ou interrégionale.

Coût-efficacité

Tend à juger/évaluer des ressources employées pour la réalisation des résultats concernés et leur utilisation efficace, prenant en considération d'autres approches d'exécution.

Date d'approbation (Niveau EXB 5)

Date d'approbation d'un projet extrabudgétaire par la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (ERC/CFS).

Dates de début et de fin (Niveau 5)

Durée programmatique d'un élément. Les projets extrabudgétaires peuvent dépasser le calendrier biennal

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) (Niveau 5)

L'UNESCO est l'institution chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), qui a été placée sous le thème "L'alphabétisation, source de liberté". Lancée depuis le Siège des Nations Unies en 2003, la Décennie a pour objectif d'accroître le taux d'alphabétisation et de renforcer l'autonomisation de tous partout dans le monde. En proclamant cette Décennie, la communauté internationale reconnaît que la promotion de l'alphabétisation est dans l'intérêt de tous, dans la mesure où elle contribue à la paix, au respect mutuel et aux échanges dans le contexte de la mondialisation. A la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO assure la coordination de la Décennie et de ses activités internationales. Dans cette perspective, en 2005, l'UNESCO a lancé l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), qui sert de cadre à la réalisation des objectifs de la Décennie. En période de mise en œuvre, la contribution de l'activité à la Décennie doit être évaluée sous la forme d'une échelle de grandeur.

Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) (Niveau 5)

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014) a été lancée en 2002 et l'UNESCO a été désignée comme organe responsable de sa promotion. L'objectif global de la DEDD est d'intégrer les valeurs inhérentes au développement

durable dans tous les aspects de l'apprentissage pour encourager les changements de comportement de nature à créer une société viable et juste pour tous. En période de mise en œuvre, la contribution de l'activité à la Décennie doit être évaluée sous la forme d'une échelle de grandeur. *Pour plus de détails veuillez vous référer au champ Cadres d'action internationaux.*

Décennies/années des Nations Unies (Niveau 1, 3, 5)

L'Assemblée générale des Nations Unies a fait de certaines années et décennies des occasions spéciales permettant d'attirer l'attention sur des problèmes d'importance mondiale et d'encourager l'action internationale pour y faire face. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). L'UNESCO joue également un rôle de chef de file s'agissant de l'Éducation pour tous (EPT) et son Plan d'action global (GAP), du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et des mécanismes de coordination interinstitutions ONU-Eau et ONU-Océans, ainsi que du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et exerce, avec l'UIT et le PNUD, une responsabilité partagée en ce qui concerne le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La contribution de l'axe d'action aux Décennies ou Années des Nations Unies doit être spécifiée.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005)

La Déclaration de Paris a été adoptée le 2 mars 2005 par les participants au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Paris. Ces derniers ont engagé leur pays et leurs organisations à continuer d'intensifier leurs efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion de l'aide, par un ensemble d'actions et d'indicateurs se prêtant à un suivi, en vue d'obtenir des résultats. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) définit, à l'intention de tous les partenaires du développement, une feuille de route pour améliorer la qualité de l'aide.

Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (Niveau 1, 3)

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont unanimement adopté la Déclaration du Millénaire, détaillant huit objectifs assortis de délais et mesurables, ou "Objectifs du Millénaire pour le développement", complétés par une série de 18 cibles spécifiques pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

Défis/leçons tirées (notamment contribution globale au(x) résultat(s) escompté(s))

Évaluation des problèmes cruciaux rencontrés pendant la mise en œuvre de l'élément et leçons tirées pour l'élément dans son ensemble ayant une incidence sur la performance. Cette information servira à l'élaboration des documents EX/4 et EX/4-C/3 et permettra d'améliorer la mise au point des programmes et des politiques.

Deuxième unité responsable (Niveau 1, 3)

Autre unité chargée de l'exécution conjointe des éléments.

Dialogue entre les civilisations et les cultures (Niveau 5)

La promotion du dialogue pour favoriser la paix est l'un des principaux thèmes de l'Acte constitutif de l'UNESCO. En novembre 1998, l'Assemblée générale a proclamé l'année 2001 "Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations". Pour y donner suite, l'UNESCO a intensifié ses propres activités dans ce domaine. L'un des objectifs principaux du dialogue est de combler les lacunes dans les connaissances sur les autres civilisations, cultures et sociétés, de jeter les bases d'un échange fondé sur des valeurs universellement partagées (telles que la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect de l'autre) et d'entreprendre des activités concrètes inspirées et impulsées par le dialogue, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la diversité et du patrimoine culturels, des sciences, de la communication et des médias. Lors de la programmation, la part d'allocation dédiée au Dialogue peut être précisée. Une liste de mots clé est également disponible afin d'affiner le sujet. Pendant la période de mise en œuvre, la contribution d'une activité au Dialogue doit être évaluée sous la forme d'une échelle de grandeur.

Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays (UCPD)

Le Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays (UCPD) vise à faciliter la contribution de l'UNESCO aux PNUAD. L'UCPD doit présenter de manière concise (10 pages au maximum) une analyse des priorités nationales dans les domaines d'activité de l'UNESCO et permettre de mieux comprendre ce qu'est la contribution de l'UNESCO au processus de développement national et aux priorités en la matière, en s'appuyant sur les cadres stratégiques multipays. En résumé, il récapitule les interventions passées, présentes et futures de l'UNESCO dans un pays donné.

Document final du Sommet mondial de 2005

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à élaborer, en 2006 au plus tard, des stratégies nationales de développement pour atteindre les OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international, les donateurs alignant leur assistance sur les stratégies des pays partenaires.

Education Pour Tous (EPT)

Le Cadre d'action de Dakar, adopté par le Forum mondial sur l'éducation (2000), a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale à parvenir à l'Éducation pour tous en 2015 au plus tard et a défini six objectifs de l'EPT. L'UNESCO, en tant qu'institution chef de file de l'EPT, s'est vu confier la responsabilité globale d'alimenter la dynamique mondiale et de coordonner tous les acteurs internationaux. Outre ce rôle de coordination, l'UNESCO renforcera ses propres activités au niveau des pays par le biais de trois grandes initiatives, l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA).

Effet(s) recherché(s) (Niveau 1, 3)

Pour chaque objectif primordial et objectif stratégique de programme, des effets recherchés mesurables sont définis.

Est-ce que l'activité fait partie d'un document de programmation commune au niveau des pays (e.g. PNUAD, Un programme unique dans le cadre de l' « Unité d'action », Fond MDG espagnol etc.) ? (Niveau 5)

Le Document final du Sommet mondial de 2005 contient un engagement à parachever en 2006 au plus tard des stratégies de développement nationales globales pour atteindre les OMD et autres objectifs de développement convenus au niveau international, les donateurs alignant leur assistance sur les stratégies des pays partenaires. Le Document final exhorte en outre les institutions du système des Nations Unies à "soutenir les efforts des pays en développement par le biais des "bilans communs de pays" et des "plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement" en accroissant l'aide qu'ils consacrent au renforcement des capacités". Dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies, les unités hors Siège de l'UNESCO devraient contribuer activement à tous les exercices pertinents de programmation au niveau des pays. Elles devraient veiller à ce que les principales missions et compétences de l'UNESCO se reflètent dans les BCP/PNUAD ainsi que dans d'autres documents de programmation au niveau des pays (tels que les DSRP et les stratégies d'aide conjointes) et dans leur matrice de résultats. Lors de la programmation, le(s) pays concerné(s) par un des documents de programmation commune doi(ven)t être spécifié(s). Il est également possible d'expliquer en détail la contribution de l'activité dans le champ approprié.

États financiers (Niveau EXB 5)

Des États financiers sont établis pour les projets extrabudgétaires. Lorsque le solde du compte du projet est égal à zéro, BOC établit l'état financier final pour soumission, via ERC/CFS, au donateur/organisme de financement. Ensuite, le compte du projet est officiellement clos. BOC/ACT établit des états financiers périodiques selon la présentation habituelle à l'UNESCO mais les éventuelles exigences particulières des donateurs sont respectées dans la mesure du possible. Des états financiers annuels sont établis pour chaque projet au 31 décembre. L'UNESCO soumettra au donateur un état annuel des comptes et fournira des états financiers intermédiaires aussi souvent que pourra le demander le donateur, dans les limites du raisonnable.

Evaluation

Processus permettant d'apprécier de manière systématique et objective l'obtention des résultats à la lumière de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact et de la durabilité des projets et programmes en

cours et achevés. Il mesure et évalue les effets et les incidences plutôt que la production de résultats. Les informations sur la programmation et le suivi servent de base à l'évaluation.

Fonction régionale ou fonction multipays (Niveau 5)

Ce sont les deux fonctions relevant des bureaux régionaux et concernant les activités décentralisées. Un bureau multipays couvre un groupe de pays et constitue la principale entité sur le terrain, autour de laquelle s'organisent les bureaux nationaux et régionaux. Un bureau régional apporte un soutien spécialisé à l'appui d'un domaine spécifique de l'UNESCO.

Grand programme (Niveau 1)

Premier niveau (le plus élevé) de programmation du programme et budget biennal (document du C/5).

Groupe cible

Groupes ou organisations qui bénéficient directement ou indirectement d'une intervention (par exemple, les groupes défavorisés et exclus et les couches les plus vulnérables de la société, notamment les populations autochtones). Les bénéficiaires directs sont ceux pour qui l'élément considéré a été conçu en premier lieu. On désigne par bénéficiaires indirects les groupes touchés par l'élément. Un élément doit être programmé pour et avec les populations ciblées.

Grouping (Niveau 4)

Quatrième niveau dans la structure de programmation de l'UNESCO. Un niveau administratif géré par thème, résultat ou région selon les différents Secteurs de Programme. Il fait partie, avec le niveau des activités, des niveaux opérationnels connus sous le nom de plans de travail de l'Organisation.

Indicateur de référence programmé (lorsque les données de référence disponibles le permettent) (Niveau 3, 5)

Mesure qui doit être atteinte à la fin de l'exercice biennal. Il s'agit d'un point ou d'une norme de référence permettant d'évaluer la performance, et qui, en principe, s'accompagne de données de référence décrivant la situation avant l'intervention - données utiles pour les évaluations et les comparaisons.

Indicateur(s) de performance (Niveau 3, 5)

Paramètre utilisé pour évaluer et mesurer les progrès réalisés par rapport à un résultat escompté ou un de ses aspects et pour déterminer dans quelle mesure les groupes cibles ont été atteints. La combinaison de tous les indicateurs de performance saisit l'essence du résultat escompté. Il existe deux types d'indicateurs de performance : les indicateurs quantitatifs, qui s'appuient sur des mesures statistiques, des chiffres, des fréquences ou des ratios, et les indicateurs qualitatifs, qui reposent sur le jugement et la perception.

Initiative E-9

L'Initiative E-9 (E pour Éducation et 9 pour neuf pays) a été lancée en 1993 à l'occasion du Sommet des neuf pays à forte population consacré à l'EPT, à New Delhi. Les neuf pays les plus peuplés (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) ont signé la Déclaration de Delhi, dans laquelle ils affirment leur engagement commun à parvenir à l'Éducation pour tous. L'objectif est de fournir aux citoyens une éducation de base considérée comme un droit fondamental et comme un moyen de freiner l'explosion démographique. Les pays de l'E-9 se sont engagés à universaliser l'enseignement primaire et à réduire l'analphabétisme dans leurs pays respectifs. Ces pays représentent 50 % de la population mondiale et, d'après les estimations, respectivement 70 % et 40 % des adultes analphabètes et des enfants non scolarisés dans le monde.

Intervention(s)

Action(s) entreprise(s) pour obtenir les résultats.

Interventions spécifiques en faveur des groupes et groupes de pays prioritaires (Jeunes/PMA/PEID) (Niveau 5)

Interventions spécifiques envisagées pour les groupes et groupes de pays prioritaires ci-après : Jeunes, Pays les moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID).

Jeunes (Niveau 5)

Parmi les interventions spécifiques envisagées par l'UNESCO, l'Organisation a inscrit parmi ses priorités le renforcement de son action en faveur des jeunes. À l'UNESCO, les jeunes se définissent comme l'ensemble des individus âgés de 15 à 24 ans, soit près d'1,2 milliard de personnes, dont 85 % vivent dans les pays en développement. Pendant la période de la Stratégie à moyen terme (34 C/4), l'UNESCO s'attaquera en particulier à la violence des jeunes et à d'autres problèmes qui portent atteinte au bien-être de la jeunesse du monde entier, et répondra notamment aux besoins des jeunes dans les zones rurales et les groupes communautaires marginalisés, ainsi que des jeunes chômeurs.

Justification/identification des besoins (Niveau 5)

En rassemblant des informations sur la situation existante avant d'entreprendre une intervention, le responsable peut déterminer quelle est la meilleure activité parmi toutes celles, nombreuses, qui pourraient être mises en œuvre dans un domaine spécifique. Cette évaluation contribuera à identifier les questions à étudier dans le cadre des domaines de compétences de l'UNESCO et les obstacles qui pourraient survenir. Cette analyse fournira une description concise des problèmes (réels ou ressentis) à examiner et influera sur la nature et les effets des interventions que le responsable décidera d'entreprendre.

Le suivi

La fonction de suivi consiste à comparer la situation réelle par rapport aux informations programmées qui avaient été définies au départ.

Libellé (Niveau 1-5)

Titre d'un élément, qui correspond à l'orientation principale de cet élément décrite de manière concise et tournée vers l'action.

Lien pour un projet en cours du Programme ordinaire reconduit depuis l'exercice biennal précédent (Niveau 1-5)

Cette information permet de relier les activités en cours d'un exercice biennal à l'autre pour donner une vue d'ensemble de l'activité et produire des rapports entre biennia au sein d'une même Stratégie à moyen terme.

Lien pour un projet extrabudgétaire en cours reconduit sur l'exercice biennal suivant (Niveau EXB 5)

Lorsque la durée d'un projet extrabudgétaire dépasse celle d'un exercice biennal, le code de l'action que renforcera ce projet au cours de l'exercice biennal suivant doit être identifié, afin que le projet soit automatiquement reconduit sur l'exercice biennal suivant. Cette méthode permet de donner un aperçu complet du projet extrabudgétaire.

Modalités d'action (Niveau 5)

Lors de l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, il convient de préciser les modalités d'exécution du programme (par exemple, par le biais d'études et de recherches, de conférences et de réunions, de publications...). L'UNESCO a ainsi défini huit modalités d'action couramment utilisées.

Mondiale (portée géographique) (Niveau 5)

Sur le plan géographique, un élément est considéré comme étant de portée mondiale s'il concerne toutes les régions.

Moyens de vérification (source des données) (Niveau 3, 5)

Sources de données et méthodologies utilisées pour mesurer et analyser la performance.

National (Niveau 5)

Sur le plan géographique, cette option doit être choisie si une activité est mise en place pour un pays bénéficiaire, facilement identifiable. Plusieurs pays peuvent bénéficier de l'activité. Lors de la programmation, la part de l'allocation attribuée aux pays bénéficiaires doit être estimée. Pendant la période de mise en œuvre, l'estimation apportée peut être mise à jour.

Numéro de projet extrabudgétaire (Niveau EXB 5)

En général, le numéro d'un projet extrabudgétaire est composé de trois groupes : les trois premiers chiffres indiquent la source de financement ; les trois lettres qui suivent indiquent le pays bénéficiaire ; le premier chiffre du dernier groupe correspond au domaine de programme concerné et les trois derniers, au numéro individuel du projet.

Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). (Niveau 1, 3)

La contribution de l'Axe d'action aux objectifs convenus au niveau international y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement doit être spécifiée. *Pour plus de détails veuillez vous référer au champ Cadres d'action internationaux.*

Objectifs primordiaux du C/4

Dans la Stratégie à moyen terme, les actions de programme sont structurées autour de cinq objectifs primordiaux se rattachant à des domaines dans lesquels l'UNESCO a un profil et une compétence spécifiques.

Objectifs stratégiques de programme du C/4

Quatorze objectifs stratégiques de programme traduisent les objectifs primordiaux sous une forme programmatique et thématique. Chaque objectif stratégique de programme établit un lien entre les tâches normatives et opérationnelles.

Paragraphe du C/5 (Niveau 1-3)

Paragraphe du Programme et budget relatif à chaque niveau de programmation, défini par un numéro spécifique en fonction du Secteur/bureau ou de l'institut concerné.

Partenariats (Niveau 5)

Les partenaires avec lesquels vous serez amenés à travailler (société civile, secteur privé, milieux universitaires, etc.). Lors de la programmation, le nom et le rôle du partenaire doivent être spécifiés. La contribution en nature du partenaire peut également être rajoutée dans le champ approprié, si cette information est jugée utile.

Pays les moins avancés (PMA) (Niveau 5)

Parmi les interventions spécifiques envisagées par l'UNESCO, l'Organisation renforcera son action en faveur des pays les moins avancés (PMA), conformément aux résultats de la Réunion de haut niveau sur l'examen du Programme d'action de Bruxelles qui s'est tenue en septembre 2006.

Période de mise en œuvre

Une fois que les informations de programmation définies sont entrées et validées dans SISTER et approuvées par le Directeur général, les fonds sont libérés dans FABS, ce qui met fin à la période de programmation et ouvre la phase de mise en œuvre. Cette phase inclut le suivi, la reprogrammation et l'évaluation. Cette dernière peut avoir lieu aussi bien en période de programmation qu'en période de mise en œuvre.

Période de reprogrammation

Une reprogrammation des informations est nécessaire pour les activités demandant à être revues parce qu'un événement a empêché de mettre en œuvre l'élément comme prévu. La reprogrammation implique une révision ainsi qu'un ajustement des informations de programmation par rapport à la nouvelle situation (et exige d'en assumer la responsabilité).

Petits États insulaires en développement (PEID) (Niveau 5)

Parmi les interventions spécifiques envisagées par l'UNESCO, l'Organisation répondra aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID), conformément à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de Maurice, en adoptant une approche interdisciplinaire et holistique (en tenant compte du dernier rapport au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé "Bilan 2007 des changements climatiques : Impacts, adaptation et vulnérabilité" (2007)).

Phase (Niveau EXB 5)

Un projet extrabudgétaire connaît trois phases distinctes : "mis en route" (le projet est en cours), "techniquement achevé" (toutes les tâches ont été finalisées mais des engagements demeurent en cours et des dépenses non effectuées) ou "financièrement clos" (le projet est finalisé).

Plan/stratégies national(es) de développement

Traduction de la vision du gouvernement d'un pays en une série de politiques, priorités et actions. Le plan national de développement doit être exécuté par le biais des outils communs de programmation par pays du système des Nations Unies.

Plates-formes intersectorielles (Niveau 1, 3)

Dans le Programme et budget biennal, un engagement intersectoriel et interdisciplinaire élargi en tant que partie intégrante du processus de programmation est privilégié. L'Organisation a adopté douze plates-formes intersectorielles pendant le biennium 2008-2009, mettant l'accent sur les défis clés nécessitant une approche interdisciplinaire. Chaque plate-forme est sous la responsabilité d'un sous-Directeur général et d'un chef de projet. Pour chacun d'elle, une stratégie et des résultats escomptés doivent être formulés. A cet effet, deux instances ont été mises en place pour chacune des plates-formes: un comité directeur et une équipe spéciale.

Portée géographique (Niveau 5)

Une activité ou un projet peuvent avoir une portée mondiale, régionale, sous-régionale ou par groupes de pays ou nationale.

Présentation générale (Niveau 1)

Description des grandes orientations et objectifs généraux d'un grand programme

Principale unité responsable (Bureau, Office or Division) (Niveau 1-4)

Unité organisationnelle principalement responsable de la mise en œuvre d'un élément (désignée par le sigle d'un bureau ou d'une division).

Priorité à l'Égalité entre les sexes (Niveau 1, 3-5)

Promouvoir l'Égalité entre les sexes est une priorité du système des Nations Unies. Le Programme d'action de Beijing a été mis en place en 1995, en tant que stratégie globale pour la promotion de l'Égalité entre les sexes, lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à Beijing. L'un des Objectifs du Millénaire pour le développement concerne la promotion de l'Égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le Document final du Sommet mondial de 2005 réaffirme que l'Égalité des sexes est essentielle pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité et qu'il est constaté que la généralisation d'une perspective antisexiste est un bon moyen de promouvoir l'Égalité des sexes. L'UNESCO donnera la priorité à la recherche de l'Égalité entre les sexes par une action dans tous ses domaines de compétence reposant sur une double approche visant à la fois l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives à l'Égalité entre les sexes - dans les États membres et au sein de l'Organisation.

Priorité Afrique (Niveau 1, 3-5)

L'Afrique occupe une place particulière dans les programmes de l'UNESCO. Le principal défi à relever est l'élimination de la pauvreté et la réalisation accélérée des objectifs de l'EPT. L'examen à mi-parcours mené en 2005 a montré que, si la tendance actuelle se poursuivait, l'Afrique subsaharienne serait la seule région à ne pas atteindre les OMD en 2015, date fixée pour leur réalisation. Il en est de même des objectifs de l'EPT. La communauté internationale a ainsi réaffirmé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 les besoins spécifiques de l'Afrique et a renouvelé son engagement à accroître son soutien. La priorité accordée à l'Afrique et à son développement sera traduite en action dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO grâce à un mécanisme de coordination et de suivi. Des résultats escomptés et des indicateurs de performance spécifiques et mesurables ont été définis pour chacun des secteurs. Elle est également présentée sous la forme d'une plate-forme intersectorielle distincte dans les documents C/5 de la période couverte par la Stratégie à moyen terme.

Priorité sectorielle biennale (BSP) (Niveau 2)

Pour assurer un passage sans hiatus entre la Stratégie à moyen terme et le Programme et budget biennal pour 2008-2009, les objectifs stratégiques de programme du C/4 sont traduits en un nombre limité de priorités sectorielles biennales (BSP), qui déterminent le profil programmatique de chaque grand programme.

Priorités de l'UNESCO (Niveau 5)

Pendant la période visée par la Stratégie à moyen terme (34 C/4), l'Afrique et l'Égalité entre les sexes auront la priorité dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. En outre, des interventions spécifiques seront envisagées pour les groupes et groupes de pays prioritaires que sont les jeunes, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'Organisation continuera à répondre en priorité aux besoins des groupes défavorisés et exclus ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, notamment les peuples autochtones. L'UNESCO concentrera ses activités et son action, en particulier aux niveaux régional et national, sur les groupes les plus démunis. Lors de la programmation, la contribution de l'activité aux priorités de l'UNESCO doit être spécifiée. Les pays concernés et les ressources budgétaires peuvent également être rajoutés si nécessaire.

Produit(s) (output)

En faisant usage des contributions disponibles et en entreprenant des interventions, le responsable engendrera des produits. Ces produits doivent contribuer à parvenir à un résultat, ils doivent avoir un sens.

Questions essentielles d'Égalité entre les sexes dans le domaine de l'activité 5

Si une activité contribue à l'Égalité entre les sexes, il est important de spécifier les questions abordées dans les domaines de l'autonomisation des femmes et de l'Égalité entre les sexes.

Rapport final (Niveau EXB 5)

Un rapport final est requis pour tous les projets extrabudgétaires ; il doit exposer les principaux résultats du projet/programme ainsi que ses conclusions les plus importantes. Le rapport ne doit normalement pas dépasser 15 pages plus les annexes, et il doit comprendre un résumé de deux pages. Il doit se concentrer sur les principaux résultats, les difficultés rencontrées, les leçons à tirer, ainsi que sur les conclusions et recommandations pour l'avenir. Le rapport final est réalisé par le responsable trois mois avant l'achèvement opérationnel du projet. Le responsable établit aussi un rapport final dès que possible après l'achèvement de l'exécution du projet, dans la forme prescrite par ERC/CSF.

Rapports d'étape (Niveau EXB 5)

L'Unité des rapports, qui dépend d'ERC/CFS, suit l'avancement des projets de fonds en dépôt ainsi que l'élaboration et la diffusion générale des rapports finals pour toutes les sources conformément aux modèles convenus. Tous les projets exigent la publication d'un rapport d'étape narratif en décembre de chaque année. Ces rapports doivent décrire les résultats, les effets, les produits et les réalisations pendant la période considérée, et les comparer avec les activités et délais prévus dans le plan de travail initial (ou révisé), à l'aide des indicateurs de performance et indicateurs de référence énumérés dans le document se rapportant au projet. Ils doivent également mentionner dans quelle mesure des problèmes ont été rencontrés pendant la mise en œuvre du projet, ainsi que les mesures correctrices prises ou prévues. Les rapports d'étape narratifs doivent être rédigés par le responsable, avec le visa de l'ADG du Secteur de programme compétent, puis soumis à ERC/CFS pour être ensuite transmis à la source de financement. ERC/CFS, grâce à une fonctionnalité spéciale de SISTER, s'assure qu'ils sont soumis en temps voulu.

Rayonnement (Niveau 3-5)

La portée de l'élément (e.g. Axe d'action, activité), y compris la portée géographique, les groupes cibles et les partenaires.

Réalisation

Tend à informer sur des réalisations programmatiques majeures et/ou sur des approches et procédures innovantes couronnées de succès dans la mise en œuvre de l'axe d'action concerné. Cela dépasse le reporting de résultat en tant que tel et contient un degré d'évaluation (subjectif).

Régional (Niveau 5)

Sur le plan géographique, cette option doit être choisie si une activité est mise en place pour une région bénéficiaire dans son ensemble. Plusieurs régions peuvent bénéficier de l'activité.

Réponds aux besoins des peuples autochtones (Niveau 5)

En décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2005-2014 "Deuxième Décennie internationale des populations autochtones". Le principal objectif de cette nouvelle décennie sera de renforcer la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les populations autochtones dans des domaines tels que la culture, l'éducation, la santé, les droits de l'homme, l'environnement et le développement économique et social.

Responsable (Niveau 1-5)

Personne responsable de la programmation et de la mise en œuvre d'un élément. Il/ou elle est habilité à entrer/modifier les informations s'y rapportant.

Ressources extrabudgétaires (Niveau EXB 5)

Les ressources extrabudgétaires comprennent la totalité des fonds alloués au projet ainsi que les allocations annuelles s'y rapportant. Cette section inclut les engagements en cours, les décaissements, les dépenses totales et le taux d'exécution budgétaire.

Résultat

Effet à long terme qui correspond à un changement de situation concret, visible et mesurable entraîné par une politique, un programme, une initiative ou une activité de l'Organisation. Un résultat se concentre sur ce qui doit être différent plutôt que sur ce qui doit être effectué. Le résultat est l'étape finale d'un processus de transformation. Les résultats doivent être formulés à tous les niveaux de programmation. Leur nature, leur portée et leur forme peuvent varier selon les niveaux de programmation. Le résultat d'un élément amont repose sur les résultats des éléments aval ; en revanche, il ne constitue pas nécessairement leur somme. Plus le niveau est élevé, plus les résultats sont agrégés. Il convient, lors de la formulation d'un résultat, de préciser le changement induit. Il est important de visualiser le résultat en imaginant en quoi la nouvelle situation sera différente de la précédente.

Résultat des examens (Niveau EXB 5)

ERC/CFS est en relation avec le responsable IOS et les sources de financement pour préparer et réaliser les examens et évaluations de projets. ERC/CFS se fait l'écho du résultat de tels examens.

Résultat(s) escompté(s) et appréciation globale du progrès (Niveau 5)

Un résultat escompté est un résultat se rapportant aux niveaux des Axes d'action et des activités. Les résultats correspondant à un Axe d'action constituent le lien entre les niveaux stratégiques et les niveaux opérationnels (action et activités). *Pour plus de détails, veuillez vous référer à la définition du Résultat.*

Résultats escomptés de la MLA/Priorité Afrique/Priorité à l'Égalité entre les sexes et l'appréciation globale du progrès (Niveau 3)

Réfère au(x) résultat(s) escompté(s) de l'Axe d'action; de la Priorité Afrique telle que définis dans le Programme et budget biennal; de la Priorité à l'Égalité entre les sexes dérivés du Plan d'action sur l'Égalité des genres. Lors de la programmation, les résultats escomptés de l'Axe d'action doivent d'abord être spécifiés. Une Axe d'action peut également contribuer au(x) résultat(s) escompté(s) de la Priorité Afrique et de la Priorité à l'Égalité entre les sexes. *Pour plus de détails, veuillez vous référer au champ Résultat, Priorité Afrique ou Priorité à l'Égalité entre les sexes.*

Source de financement (Niveau EXB 5)

Donateurs et partenaires contribuant à la mission de l'UNESCO par le versement de contributions volontaires : donateurs gouvernementaux bilatéraux, fonds et programmes des Nations Unies, banques multilatérales de développement, Commission européenne et donateurs privés.

Sous-région/Groupes de pays (Niveau 5)

Sur le plan géographique, cette option doit être choisie si une activité est mise en place pour plusieurs pays au sein d'une même région ou appartenant à un groupe partageant les mêmes caractéristiques pour lesquels les pays ne peuvent être individuellement identifiables. Plusieurs sous régions ou groupes de pays peuvent bénéficier de l'activité.

Soutien budgétaire direct

Le Soutien budgétaire direct désigne l'aide affectée directement aux budgets gouvernementaux et dépensée selon les propres systèmes d'allocation, d'achat et de comptabilité des gouvernements.

Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS)

L'UNESCO élabore au niveau des pays des documents de stratégie d'appui à l'éducation pour améliorer la pertinence de sa coopération et de son soutien aux priorités nationales en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) en particulier, et de contribuer au développement de l'éducation en général. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies tendant à harmoniser les contributions des Nations Unies et des donateurs, l'UNESS constitue le pilier d'une stratégie commune d'appui à l'éducation à l'intérieur des pays et permet de façonner et d'affiner une approche sectorielle afin d'harmoniser l'aide au développement au service de l'éducation en l'articulant autour des priorités et procédures gouvernementales. Les documents de l'UNESS au niveau des pays constituent ainsi des cadres permettant aux unités hors Siège concernées d'élaborer des plans de travail fondés sur des données factuelles et axés sur la demande, et de mobiliser des partenariats et un soutien supplémentaire.

Stratégie de mise en œuvre (Niveau 3-5)

La stratégie définit le plan élaboré pour obtenir un résultat spécifique, c'est-à-dire la manière dont le responsable pourra passer de la situation actuelle à celle décrite dans l'énoncé du résultat. La stratégie de mise en œuvre fait le lien entre les résultats, la portée et les ressources d'un élément. Elle doit être orientée vers l'action, spécifier la raison d'être des interventions à réaliser, et préciser quels sont les principales parties prenantes concernées et les produits. L'accent doit être mis sur la durabilité de l'axe d'action assurée par d'autres acteurs par la formulation de clauses d'extinction si nécessaire. Les principales contraintes et possibilités prévues pendant la mise en œuvre de l'élément considéré doivent également être indiquées. Au niveau de l'activité, la justification et l'identification des besoins doivent être spécifiées. Des stratégies de désengagement ou de transition peuvent également être formulées.

Stratégie d' « Unité d'action » des Nations Unies au niveau des pays

Unis dans l'action est un principe qui consiste à coordonner l'action du système des Nations Unies au niveau de chaque pays, accroissant ainsi la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système et évitant de surcharger les structures gouvernementales en réduisant les doubles emplois et les redondances entre les différentes institutions des Nations Unies. La stratégie d' « Unité d'action » du système des Nations Unies au niveau des pays peut englober, en fonction de la décision du pays concerné, la totalité ou une partie seulement des éléments suivants : un seul programme, un seul cadre budgétaire, un seul responsable (membre de l'équipe de pays des Nations Unies, en la personne du Coordonnateur résident), un seul ensemble de pratiques de gestion ou un seul bureau (selon les cas). L'UNESCO s'attachera de façon proactive, en étroite coopération avec les autres membres des équipes de pays, à assurer une plus grande cohérence et une meilleure exécution au niveau des pays, y compris dans ceux où l'UNESCO n'a pas de représentant résident.

Stratégies d'aide conjointes

Comme suite à la Déclaration de Rome et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les partenaires du développement (dont les Nations Unies) ont accepté, dans plusieurs pays, de remplacer leurs stratégies individuelles de contribution à la réalisation des objectifs nationaux de développement et de réduction de la pauvreté par une stratégie unifiée au niveau du pays s'inscrivant dans une vision globale. Les stratégies d'aide conjointes visent à améliorer l'efficacité de l'aide en harmonisant les processus utilisés par les gouvernements et les partenaires du développement, et en alignant l'aide de ces derniers sur les priorités gouvernementales.

Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP)

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté résultent de l'idée que si l'on veut réduire la pauvreté, il est nécessaire de coordonner tous les efforts entrepris dans tous les secteurs autour d'un grand cadre stratégique. Introduites par la Banque mondiale, les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) exposent les politiques et programmes mis en place par un pays donné pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, ainsi que les besoins associés en termes de financements extérieurs. Elles sont élaborées par les gouvernements dans le cadre d'un processus participatif associant la société civile et les partenaires du développement, notamment la Banque mondiale, le FMI et les équipes de pays des Nations Unies.

Stratégies de transition ou de désengagement (Niveau 5)

Une stratégie de désengagement ou de transition est un exposé de la manière dont il est prévu de retirer progressivement le soutien extérieur et de faire prendre le relais par les partenaires nationaux, ainsi que de la façon dont les modalités de mise en œuvre seront modifiées. Une fois les bases du projet établies, sa durabilité est assurée par d'autres acteurs. L'UNESCO doit veiller au transfert de compétences et au bon déroulement du projet.

Stratégies ou cadres d'action pertinents de l'UNESCO (Niveau 1, 3)

Stratégies ou cadres d'action de l'UNESCO auxquels l'élément considéré correspond.

Suivi des principales conférences et conventions internationales et du système des Nations Unies (Niveau 1, 3)

La contribution de l'Axe d'action au suivi des conférences et conventions des systèmes des Nations Unies doit être spécifiée. *Pour plus de détails veuillez vous référer au champ Cadres d'action internationaux.*

Sujets spécifiques de programme (Niveau 5)

Représentent les Décennies des Nations Unies pour lesquels l'Organisation est chef de file ainsi que d'autres sujets programmatiques sur lesquels l'accent doit être mis.

Suppléant (Niveau 1-5)

La personne connaissant le mieux l'élément après le responsable. S'il est activé, le suppléant a les mêmes pouvoirs que lui.

Thèmes spécifiques de programme

Représentent les thèmes programmatiques tels le Dialogue entre les civilisations et les cultures, la coopération Sud-Sud et les besoins post-conflit/post-catastrophe. Il est possible de spécifier un autre thème auquel l'activité contribue dans le champ approprié.

Type de fonds (Niveau 1-5)

Type de source de financement associée à un élément (par exemple Programme ordinaire, Institut, PNUD, compte spécial, Experts associés, fonds-en-dépôt constitué par voie de dons, etc.).

Type d'élément (Niveau 1-5)

Le type d'élément définit le niveau et la nature de cet élément dans la hiérarchie programmatique (ce peut être par exemple un grand programme, un Axe d'action, une activité, un projet extrabudgétaire, le bureau d'un service central, etc.).

Ventilation par objets de dépenses (Niveau 5)

Classification des dépenses en fonction du type de biens ou services achetés/consommés (par exemple, assistance temporaire, voyages de membres du personnel, contrats de consultant) pour les éléments du Programme ordinaire. L'agrégation des montants ventilés par code de poste de dépense entré au niveau 5 est visible aux niveaux supérieurs (1 à 4).

Ventilation par élément d'engagement (Commitment items) (Niveau EXB 5)

Classification des dépenses en fonction du type de biens ou services achetés/consommés (par exemple services de consultants/d'experts, formation ou équipement) pour les projets

extrabudgétaires. L'agrégation des montants ventilés par élément d'engagement entré au niveau 5 est visible aux niveaux supérieurs (1 à 4).

Viabilité

Tend à évaluer les conditions et la probabilité de viabilité substantielle, directoriale et financière d'une activité/d'un projet au-delà du soutien de l'UNESCO. De plus, des indications liées aux stratégies de sortie, de transition ou de désengagement peuvent être utiles.